



RAPPELS ORGANISATION ET PARTICIPATION **PLATEAUX U7-U9**

1. La Licence : Page 28, Article 29 des Règlements Généraux du District Côte d'Opale :

- a. Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P, la Ligue Régionale, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence « fédérale » régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche.
- b. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles. Ex : La Rentrée du Foot

2. Catégories autorisées (fonctionnement par année civile) :

- a. U6 et U6F né(e)s en 2020 ou en 2021 dès l'âge de 5 ans
- b. U7 et U7 F né(e)s en 2019
- c. U8 et U8 F né(e)s en 2018
- d. U9 et U9 F né(e)s en 2017

Les enfants nés en 2020 et 2021, et ayant 5 ans entre septembre 2025 et juin 2026 pourront être licenciés à partir de leur date d'anniversaire, avant cela ils ne peuvent pas être licencié(e)s.

3. Formes de Pratiques :

- Foot à 3 ou à 4 pour les U6-U7 (5 joueurs ou joueuses maximum par équipe)
- Foot à 5 pour les U8-U9 (7-8 joueurs ou joueuses maximum par équipe)

Une équipe U9 ne peut compter plus de 2 joueurs ou joueuses U7 surclassé(e)s.

Une joueuse U7F peut évoluer en U6, une joueuse U8F peut évoluer avec les U6/U7, de même, une joueuse U10F peut évoluer avec les U8/U9.

4. A chaque plateau, les éducateurs et encadrants devront :

- a. **Être en possession des listings de licences de tous les joueurs ou joueuses** participant au plateau.
- b. Mettre dans FAL leur feuille de présence avec les noms des participants (Pour vérification) au plus tard pour le lundi midi suivant le plateau. L'idéal serait de la mettre pour le vendredi soir précédent le plateau.
- c. Signer la feuille de plateau le jour du plateau
- d. Le club recevant devra mettre dans FAL la feuille de plateau ainsi que sa feuille de présences, au plus tard pour le lundi midi suivant le plateau.

5. Rappel :

- a. Protège-tibias obligatoires
- b. Crampons Moulés obligatoires
- c. Pour les plateaux U7, la mise en place du Ballon Magique et l'application de la réforme de 2022/2023 est obligatoire.